Créer un compte sur demarches-simplifiees.fr

> je clique sur « créer un compte demarchessimplifiees.fr »

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

> je renseigne mon e-mail et crée mon mot de passe

Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr
Email
Votre adresse email
Mot de passe
8 caractères minimum
Créer un compte

je confirme la création de mon compte à partir du message reçu sur ma boîte mail.

Avec demarches-simplifiees.fr, vous pouvez

- Solution Serves demandes en ligne
- Setrouver vos dossiers en ligne
- Suivre l'avancement de vos demandes
- Schanger avec l'administration
- **Secevoir vos autorisations par mail**

un outil simple et rapide pour effectuer vos démarches administratives

Vos correspondants à la DDTM

Monsieur Nicolas DUGACHARD Gestionnaire chasse nicolas.dugachard@pyrenees-atlantiques.gouv.fr 05.59.80.87.81

Madame Agnès LEQUY Gestionnaire chasse agnes.lequy@pyrenees-atlantiques.gouv.fr 05.59.80.87.68

Madame Clémence HAMEL Responsable de l'unité patrimoine naturel et chasse clemence.hamel@pyrenees-atlantiques.gouv.fr 05.59.80.87.65

Secrétariat du service ddtm-environnement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr 05.59.80.87.80

Horaires et adresse

Du lundi au vendredi - de 9h à 11h45

Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577 64032 Pau cedex Bus : lignes P12, T2

Aide en ligne

Une aide en ligne est disponible sur le site demarches-simplifiees.fr pour vous aider dans l'utilisation du logiciel. Cliquer sur :



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale des Territoires et de la Mer

Service Environnement

Liberté Égalité Fraternité

Unité patrimoine naturel et chasse



www.demarches-simplifiees.fr





Quelles sont les procédures concernées ?

La DDTM a mis en place plusieurs téléprocédures relatives à la chasse et à la faune sauvage :

 Autorisation préfectorale individuelle (API) de destruction à tir de renards, fouines et martres du 1^{er} au 31 mars

> Déclaration du bilan des destructions à tir des renards, fouines et martres du 1^{er} au 31 mars

Autorisation préfectorale individuelle (API) de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (renard, corneille noire, pie bavarde, étourneau sansonnet)

> Déclaration du bilan des destructions à tir des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts

Autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir du pigeon ramier dans les Pyrénées-Atlantiques (pour les communes où il est classé Esod)

Déclaration du bilan des prises réalisées dans le cadre de l'autorisation préfectorale de destruction à tir du pigeon ramier

Autorisation de comptage nocturne de gibier dans les Pyrénées-Atlantiques

> Déclaration du bilan des comptages nocturnes de gibier

Comment accéder à la télédéclaration ?

Les liens d'accès sont disponibles sur les sites internet

de la <u>Préfecture des Pyrénées-Atlantiques</u> https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-I-Etat/Cadre-devie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Chasse/Teleprocedures/ Teleprocedures-relatives-a-la-destruction-et-a-la-chasse

de la <u>Fédération départementale des chasseurs 64</u> Réglementation → les espèces → ESOD → Dernières solutions → demande API

Lien d'accès à la demande d'autorisation de destruction à tir de renards, fouines et martres en mars : <u>https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-</u> <u>destruction-mars-64</u>

Lien d'accès à la déclaration de bilan de destruction à tir de renards, fouines et martres au mois de mars

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-destructionmars-64

Lien d'accès à la demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-esod-64

Lien d'accès à la déclaration de bilan de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-esod-64

Lien d'accès à la déclaration d'autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir du pigeon ramier

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-palombeesod-64

Lien d'accès à la déclaration de bilan de destruction à tir du pigeon ramier

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-palombe-esod-64

Lien d'accès à la déclaration d'autorisation de comptage nocturne de gibier dans les Pyrénées-Atlantiques

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-comptagenocturne-gibier-64

Lien d'accès à la déclaration de bilan des comptages nocturnes de gibier

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-comptagenocturne-gibier-64

Quelles sont les différentes étapes ?

1. Je me connecte au site avec mon compte utilisateur (cf. au verso pour la création du compte) et je commence la déclaration.



2. Je complète le formulaire de demande en ligne et dépose ma demande d'autorisation.

- Certaines informations doivent obligatoirement être renseignées : *
- En cas de difficulté, je peux donner l'accès à mon dossier à une tierce personne en cliquant sur « Inviter une personne à modifier ce dossier ».
- Je clique sur « Déposer le dossier » pour déposer ma demande auprès de l'administration.



3. Je reçois par mail l'accusé de réception du dépôt de ma demande.

4. Je reçois un mail d'information à chaque étape d'avancement de ma demande.

5. Je reçois mon autorisation par mail.



À tout moment, je peux me connecter sur le site pour suivre l'avancement de ma demande et envoyer un message à la DDTM